



COMMUNE DE CHAMOUX SUR GELON

18 place de la Mairie, BP 10, 73390 Chamoux-sur-Gelon

04 79 36 40 19

mairie.chamoux@wanadoo.fr



DEMANDES DE SUBVENTIONS

La Mairie de Chamoux-sur-Gelon verse chaque année des subventions destinées à soutenir l'action des associations de la commune.

Pour faire votre demande de subvention, un imprimé est à renseigner et à rendre complété avant le 30 mars de chaque année, pour être pris en compte avant le vote du budget.

Exceptionnellement pour l'année 2023 cet imprimé est à retourner en mairie pour le 15 novembre 2023 dernier délai.

Liste des pièces à joindre au dossier de subvention :

- 1- Lettre de motivation
- 2- Rapport d'activité de l'année précédente
- 3- Rapport financier de l'année précédente
- 4- Les copies des statuts et du récépissé de déclaration à la Préfecture s'il s'agit de la première demande
- 5- Le budget prévisionnel global
- 6- Le programme d'activités et de manifestations prévues
- 7- Un Relevé d'Identité Bancaire
- 8- Un justificatif de l'utilisation des subventions communales perçues l'année précédente

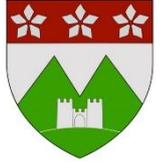
Alexandre DALLA MUTTA,

Maire de Chamoux-sur-Gelon



COMMUNE DE CHAMOUX SUR GELON

18 place de la Mairie, BP 10, 73390 Chamoux-sur-Gelon
04 79 36 40 19
mairie.chamoux@wanadoo.fr



DEMANDE DE SUBVENTION Au titre de l'exercice ...

Dénomination de l'association :

Activités principales :

Numéro SIRET :

Adresse du siège social de l'association :

N° de téléphone :

Site internet :

Adresse courriel :

Identification de la personne en charge du présent dossier de subvention :

Nom : Prénom :

Fonction : N° téléphone :

Adresse courriel :

Demande de subvention d'un montant de :

Composition du bureau en exercice :

Président (e) :

N° téléphone : Adresse courriel :

Vice-Président (e) :

N° téléphone : Adresse courriel :

Secrétaire :

N° téléphone : Adresse courriel :

Trésorier (e) :

N° téléphone : Adresse courriel :

ENGAGEMENT

Nous soussignés :

..... (Président (e)) et (Trésorier (e))
de l'association

Engageons celle-ci à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention notamment à :

- ✓ Fournir à la mairie la justification de l'emploi des fonds accordés,
- ✓ Tenir à la disposition de la mairie les livres et pièces comptables de l'association

Fait à

Le

Le Président (e)

Le Trésorier (e)